



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 505-2025
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que le *Règlement n° 505-2025 (Règlement modifiant le Règlement no 402-2019 de gestion contractuelle)* était adopté lors de la séance ordinaire tenue le 2 septembre 2025.

L'objet du *Règlement n° 505-2025* est de modifier le *Règlement no 445-2022 sur les compteurs d'eau de la Ville de Windsor* de manière à y ajouter des mesures favorisant notamment les biens et les services québécois ou autrement canadiens.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 3 septembre 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 3 septembre 2025, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 3 septembre 2025


M^e Edwin John Sullivan
Greffier